

**Candidature à l'Habilitation à diriger des recherches au Cnam**  
**Calendrier - Session 2021**

**Pour mémoire**

Opérations	Dates
Date limite de dépôt des dossiers de candidature (au format numérique) à la DR (Mail : <a href="mailto:suivi.doctorants@cnam.fr">suivi.doctorants@cnam.fr</a> )	Jusqu'au 5 mai 2021 - 17 heures
Date limite de transmission par la.le candidat.e à la DR de la version définitive de son mémoire par voie électronique ( <a href="mailto:suivi.doctorants@cnam.fr">suivi.doctorants@cnam.fr</a> )	au plus tard le 16 juin 2021
Les candidat.e.s et leur garant.e sont informé.e.s de la décision de l'administrateur général quant à leur demande d'inscription en HDR et de la nomination des 3 rapporteur.e.s	Le 20 juillet 2021
La DR adresse les dossiers de candidature (format numérique) aux rapporteur.e.s	Le 20 juillet 2021
Date limite d'envoi par la.le candidat.e en lien avec la.le garant.e d'une proposition de constitution du jury à la DR par voie électronique ( <a href="mailto:suivi.doctorants@cnam.fr">suivi.doctorants@cnam.fr</a> )	Au plus tard le 30 août 2021
Date limite de transmission des avis des rapporteur.e.s à la DR par voie électronique ( <a href="mailto:suivi.doctorants@cnam.fr">suivi.doctorants@cnam.fr</a> )	Au plus tard le 24 septembre 2021
La DR envoie les rapports à la. au garant.e qui les transmet aux candidat.e.s	Le 27 septembre 2021
La DR informe la.le garant.e et la.le candidat.e de la décision de l'administrateur général de l'autoriser à soutenir et de la nomination du jury	Au plus tard le 18 octobre 2021
Clôture des inscriptions à la qualification aux fonctions de MCF et PR	Mi octobre 2019 (pm 29 octobre 2019)
Date limite d'inscription de la.du candidat.e et paiement des frais d'inscription	Avant fin octobre 2021
La.le candidat.e informe la DR de la date et du lieu de soutenance au plus tard <b>4 semaines</b> avant la soutenance	au plus tard le 30 octobre 2021
Publication de l'avis de soutenance par la DR au moins <b>2 semaines</b> avant la soutenance	au plus tard le 17 novembre 2021
Réunion du jury et audition de la.du candidat.e	au plus tard le 1er décembre 2021
Date limite de dépôt des pièces dans l'application MESRI pour la qualification	Mi décembre 2020 (pm 18 décembre 2018)
Communication du rapport de soutenance à la DR <b>par le président du jury</b>	Au plus <b>2 semaines</b> après la soutenance
Etablissement de l'attestation de réussite par la DR ( <b>au vu du rapport original de soutenance</b> )	Au fur et à mesure des soutenances

La procédure est disponible : <http://recherche.cnam.fr/je-passe-mon-hdr/>

**Le dossier de candidature** comprend :

- 1/ le formulaire de demande d'inscription avec le nom de la.du garant.e avec son CV détaillé précisant le nombre de thèses et d'HDR supervisées
- 2/ la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport
- 3/ la copie du diplôme pré requis
- 4/ une lettre de la.du garant.e justifiant la maturité et la qualité scientifique du projet
- 5/ un résumé des travaux récents (1 page)
- 6/ un résumé des projets de recherche pour les 4 ans à venir (2 pages maximum)
- 7/ un manuscrit, le mémoire d'habilitation, comportant une synthèse des travaux réalisés et présentant les travaux en perspective (de 50 à 100 pages pour les sciences pour l'ingénieur (hors annexes et articles) et de 80 à 200 pages pour les sciences humaines et sociales (hors annexes et articles)). Ce manuscrit comporte obligatoirement en annexe le CV de la.du candidat.e (présentant l'ensemble des études et la carrière professionnelle de la.du candidat.e, de ses activités de recherche et d'animation de la recherche ; diplômes, expériences pré et post doctorales, encadrement, responsabilités de recherche, d'enseignement et d'administration) ainsi que la liste exhaustive des travaux scientifiques faisant référence dans la discipline concernée (livres, chapitres d'ouvrage, articles dans des revues nationales à comité de lecture ...)
- 8/ une liste de rapporteur.e.s potentiel.le.s

**Formulaire Propositions de jury** à utiliser : <http://recherche.cnam.fr/je-passe-mon-hdr/>

**Qualification aux fonctions de MCF et PR**  
 Galaxie [https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_qualification\\_droit\\_commun.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification_droit_commun.htm)

Pour les inscriptions administratives, la DR se charge de transmettre les dossiers au Service de la scolarité du Cnam. Ce service contactera les personnes non membres du cnam pour le paiement des frais d'inscription